

Le 14 novembre 2018

Bulletin n° 057

NOUVELLE PROPOSITION DE POSTES CANADA VISANT L'UNITÉ URBAINE

Votre comité de négociation a analysé la nouvelle offre globale visant l'unité urbaine que l'employeur lui a remise le 14 novembre en après-midi. Cette dernière offre de Postes Canada prend fin le samedi 17 novembre 2018 à 23 h 59.

Postes Canada a modifié quelque peu ses positions pour répondre à nos principales priorités. Cependant, il nous reste encore une longue route à parcourir avant de conclure une convention collective négociée.

Durée de la convention collective

Postes Canada propose une convention collective de quatre ans commençant le 1^{er} février 2018.

Salaires

Postes Canada propose une hausse salariale de 2 % pour chaque année de la convention collective, rétroactive au 1^{er} février 2018.

Montant forfaitaire n'ouvrant pas droit à pension à la signature pour les employées et employés effectivement au travail :

- 1 000 \$ pour les employées et employés à plein temps;
- 500 \$ pour les employées et employés à temps partiel;
- 250 \$ pour les employées et employés temporaires.

L'offre comprend une indemnité de vie chère (IVC) dont le seuil de déclenchement est établi à 8 % au cours des trois dernières années de la convention collective.

Les employées et employés temporaires augmentent d'un échelon salarial dès qu'ils cumulent 1 000 heures de travail au cours d'une même année financière.

Mise à jour des itinéraires de facteur et factrice

Postes Canada propose de procéder à une mise à jour annuelle des volumes de la poste-lettres, des colis et des paquets. La mise à jour prendra appui sur l'indice du volume de courrier et l'indice des ERMP, pour les colis et les paquets, des 12 mois précédents. Postes Canada ajusterait le pourcentage de points de remise desservis pour les itinéraires de facteurs et factrices.

Elle ajusterait uniquement la valeur évaluée des itinéraires s'il y a augmentation de la valeur évaluée. Cette obligation prendrait fin le 31 octobre 2021.

.../2

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue

Santé et sécurité

Postes Canada propose, pour les deux unités, la mise sur pied d'un fonds combiné de 10 millions de dollars pour l'aider à devenir « *une organisation modèle en matière de sécurité* ». Postes Canada a déjà l'obligation en vertu du *Code canadien du travail* d'assurer la santé et la sécurité de ses employées et employés.

Postes Canada propose d'éliminer les heures supplémentaires obligatoires pour toute la durée de la convention collective.

Postes Canada ne fait aucune proposition pour régler la question des liasses multiples. Elle propose simplement d'accélérer l'arbitrage en cours devant l'arbitre Burkett.

Recours aux employées et employés temporaires durant la période de pointe

Postes Canada propose d'avoir recours aux employées et employés temporaires de novembre à janvier pour alléger la charge de travail des itinéraires de facteurs et factrices. Le texte proposé lui permettrait d'offrir le travail de fin de semaine aux employées et employés temporaires après l'avoir offert aux employées et employés permanents.

Expansion des services – Annexe « T »

Postes Canada propose un ensemble de nouveaux services financiers. Elle n'a toutefois rien dévoilé à propos de la nature de ces services ni du moment où ils seraient mis en œuvre.

Services écologiques

Postes Canada propose de travailler avec le Syndicat pour définir des stratégies environnementales, dont un examen de tous les aspects de ses activités (parc de véhicules, immeubles, produits et services). Aucun engagement ferme sur la fréquence des réunions avec le Syndicat ni sur l'atteinte d'objectifs.

Sécurité d'emploi : toujours assortie de conditions

Postes Canada propose d'offrir la protection du rayon de 40 km aux employées et employés qui ont le statut d'employé régulier à la date de la signature de la convention collective. L'offre sur la sécurité d'emploi est toutefois conditionnelle à ce que le Syndicat permette à la direction de maintenir vacants des postes du groupe 2 dans n'importe quelles circonstances, notamment lorsqu'elle sait qu'il y aura une réduction du nombre de postes ou qu'elle s'attend à ce qu'il y ait des employées et employés excédentaires. Il n'y aurait pas de limite à la période pendant laquelle elle pourrait retenir ces postes vacants et avoir recours à des employées et employés temporaires pour faire le travail.

Effectifs du groupe 1 (internes) – Annexe « P »

Postes Canada propose de calculer le ratio de l'annexe « P » à l'aide des heures de travail à plein temps comparativement à toutes les heures travaillées. De ce nombre, 78 % devront être des heures à plein temps. Elle soutient que cette mesure pourrait créer jusqu'à 500 emplois à plein temps. Le hic, c'est que cette proposition prévoit la création de postes flexibles à plein temps pouvant donner lieu à des horaires de travail d'un minimum de 4 heures et d'un maximum de 12 heures par jour.

Les employées et employés qui travaillent des quarts de 12 heures n'auraient pas droit au paiement des heures supplémentaires. Ces postes flexibles à plein temps feraient partie de la classe d'emplois PO4, mais seraient rémunérés au taux de la classe d'emplois PO5 et pourraient effectuer des tâches de PO5. Cette proposition constitue un recul inacceptable. Les employées et employés à temps partiel pourraient être tenus de travailler jusqu'à 10 heures par jour et pourraient travailler uniquement la fin de semaine. Les employées et employés à temps partiel seraient autorisés à travailler jusqu'à 12 heures par jour, mais ils seraient rémunérés au taux régulier et non pas au taux des heures supplémentaires. Ces nouveaux horaires ne seraient pas attribués de manière volontaire. Les employées et employés pourraient être contraints d'accepter ces postes « flexibles ».

Régime de retraite

Postes Canada ne propose aucun changement au régime de retraite pendant la durée de la convention collective. Elle voudrait toutefois analyser le régime pour « trouver des solutions » à sa viabilité à court, à moyen et à long terme et trouver des solutions en fonction d'une étude qu'elle a commandée.

Prochaine étape

Le Conseil exécutif national se réunira mercredi soir pour déterminer les prochaines étapes. L'offre de Postes Canada passe sous silence plusieurs questions importantes. Il y a quelques progrès ici et là, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. De toute évidence, les propositions de cette dernière offre ne peuvent constituer la base d'un règlement.

Cette offre est insuffisante!

Solidarité,



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFPS